

Les dispositifs d'aide à la création des entreprises et conditions d'émergence d'une dynamique entrepreneuriale de filière : illustration par la filière lait dans la wilaya de Tizi-Ouzou

The devices to help companies create and conditions for the emergence of an entrepreneurial dynamics of the sector: An illustration for by the case of milk sector in Tizi-Ouzou

Ahmed KABENE¹ Saïd DOUMANE²

- 1- (Doctorant à la faculté des *Sciences Economiques, Commerciales et Sciences de Gestion*, Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, Algérie.) / kabene.ahmed@gmail.com
- 2- (Professeur à la faculté des *Sciences Economiques, Commerciales et Sciences de Gestion*, Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, Algérie.) / doumane@hotmail.fr

Received: 20 / 01 / 2018

Accepted: 30 /06/ 2018

Résumé:

De l'Etat entrepreneur à l'émergence de l'initiative privée, l'agriculture algérienne a connu des restructurations profondes depuis l'indépendance jusqu'à nos jours. Cet article tente d'interroger le rôle de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) de Tizi-Ouzou dans la création d'une dynamique entrepreneuriale agricole de filière. Deux indicateurs sont pris en compte, le premier est d'ordre quantitatif, c'est-à-dire le nombre de porteurs de projets dans la filière lait financés en le relativisant par rapport aux autres secteurs, le deuxième indicateur est d'ordre qualitatif, il s'agit de voir la nature de ces exploitations et dans quelle mesure le profil entrepreneurial est activé par ces dispositifs.

Mots clés : ANSEJ, Entrepreneuriat de filière, élevage bovin, modernisation des exploitations.

Jel Classification Codes : O1, O2

Abstract:

Since independence until today, Algerian agriculture has undergone a deep restructuring to from an entrepreneurial state to reach the emergence of private initiative. This article tries to answer the question of the part taken by National Youth Employment Support Agency (ANSEJ) of Tizi-Ouzou in creating an agricultural entrepreneurial dynamics of the sector. Two indicators are taken; the first is a quantitative: consist on the number of project holders in the milk which are financed, compared to other sectors, the second indicator is qualitative and consist in seeing the nature of these exploitations and how the entrepreneurial profile can be activated by this device.

Keywords: ANSEJ; chain entrepreneurship; milk; cattle breeding; farm modernization.

Jel classification codes : O1, O2

¹ - Ahmed KABENE / Kabene.ahmed@gmail.com

A. Kabene , S. Doumane Les dispositifs d'aide à la création des entreprises et conditions d'émergence d'une dynamique entrepreneuriale de filière : illustration par la filière lait dans la wilaya de Tizi-Ouzou

1. Introduction:

Entre les années 60 et la fin des années 80, dans les espaces ruraux de montagne en Kabylie, l'élevage de bovin était considéré comme étant une sous-branche, inscrite dans un système d'activités agricoles, en parallèle avec d'autres activités à l'instar de la culture des maraîchages et de l'élevage caprin et ovin, structurée par une logique d'autoconsommation du lait et de ses dérivés comme le lait caillé et le beurre. L'éleveur bovin n'avait pas encore une identité professionnelle à part entière, on parlait du fellah pour désigner toute personne cultivant la terre et vivant de celle-ci et commercialisant une partie de sa récolte dans les souks mais aussi de la mise en vente de quelques têtes bovines chaque année. Cette agriculture était familiale où la division des tâches agricoles constituait un mode de vie des paysans de montagne. A côté de celle-ci, il existait, dans les piémonts, une autre agriculture plus performante et structurée, héritée de l'époque coloniale et récupérée par l'Etat juste après l'indépendance. Encouragée par les politiques publiques, les filières agricoles ont été organisées en domaines autogérés puis en domaines de la révolution agraire sous le règne de l'Etat collectiviste.

Par la suite, notamment à la fin des années 1980 avec l'avènement de la privatisation du secteur agricole, l'activité d'élevage bovine en générale et celle de la livraison du lait en particulier, ont commencé à avoir leur propre statut. Dès lors, le secteur agricole se constitue d'un ensemble de filières : lait, viande bovine, ovines, caprin, oléiculture...et l'agriculture privée a commencé à prendre place dans les discours politico-économiques sous plusieurs appellations : l'agriculture de montagne, l'investissement agricole, l'entrepreneuriat agricole, produits du terroir... Mis en place, au milieu des années 1990, les dispositifs d'aide à la création des entreprises, dans une optique de diversification de l'économie, ont tenté d'impulser une dynamique de modernisation de l'agriculture pour l'amélioration de ses rendements. Il s'agit alors, pour la filière lait, d'apporter un appui financier à l'éleveur afin d'acquérir un cheptel bovin de race améliorée permettant une plus grande production laitière et d'autres matériels comme un véhicule avec benne, une machine à traire et des cuves de stockage réfrigéré du lait rendant l'activité plus pratique et moins pénible.

Cet article tente d'interroger le rôle de l'ANSEJ de Tizi-Ouzou dans l'émergence d'une dynamique entrepreneuriale agricole de filière. Celle-ci correspond à la création des exploitations laitières en vue de s'insérer, contractuellement, dans une filière. De ce fait, chaque éleveur évoluant dans ce sens, est tenu de signer une convention tripartite le liant avec la direction des services agricoles de sa wilaya d'implantation (DSA) et une laiterie ramassant quotidiennement le lait que produise son élevage. En contractant un crédit ANSEJ, l'exploitant devient un chef d'entreprise devant gérer les facteurs de production, nécessitant des connaissances fournies dans le domaine agricole, et ses relations marchandes avec l'aval de la filière lait. Cet article, est l'occasion aussi pour nous, afin d'élucider quelques facteurs de blocage auxquels, cette politique, visant la dynamisation entrepreneuriale de la filière lait, est confrontée.

2. D'une agriculture collectiviste à une agriculture entrepreneuriale

2.1.L'agriculture collectiviste

L'agriculture collectiviste était le fait de deux stades, correspondant à l'ère de l'autogestion et à la révolution agraire. A l'indépendance, le pouvoir algérien, comme première réaction précipitée, suite au départ massif des paysans coloniaux ainsi qu'à l'inexistence d'un cadre juridique foncier propre à l'Algérie, a entrepris un processus de transformation des terres abandonnées en domaines

autogérés en mars 1963 qui visait la valorisation de ces domaines vacants et de lutter contre la dilapidation qui les guettaient.

Selon Parodi, M. (1963), la création de la paysannerie autogérée ou socialiste répond à trois exigences. D'abord, l'autogestion a constitué une « nécessité pratique », celle-ci en quelques sortes se voulait salvatrice, quand on connaît la quantité et la qualité des terres laissées par la colonie européenne et les modes d'appropriation qui sont apparus aux premières heures de l'indépendance. On en distingue, une appropriation spontanée par « l'ancien personnel des domaines » qui a créé des « comités de gestion » et une appropriation opportuniste qui était le fait des « occupations privatives par des voisins, des anciens combattants, d'anciens gérants, etc. ». L'autogestion voulait notamment protéger ce patrimoine colonial contre « les accaparements abusifs », les « dilapidations du matériel d'exploitation » et les spéculations qui ont suivi. La deuxième exigence, quant à elle, renvoie à une « nécessité politique ». Il s'agit de la prise en compte de la frustration paysanne face aux « mesures » postcoloniales ayant ignoré les attentes des paysans. Pourtant ceux-ci se sont battus principalement pour récupérer leur terre. Franz Fanon, suite à Parodi, M. (Op, cit), souligne « Pour le peuple colonisé, la valeur la plus essentielle, parce que la plus concrète, c'est d'abord la terre : la terre qui doit assurer le pain et, bien sûr, la dignité ». Donc le paysan algérien ne voulait pas se trouver encore une fois privé de la source de son pain et de sa dignité, d'autant plus qu'il a contribué grandement dans la libération du pays. Enfin, la troisième exigence est d'ordre « idéologique ». En effet, l'autogestion visait la matérialisation des axes du « programme de Tripoli ». Les décideurs de cette époque ont voulu créer à travers cette charte « un socialisme » à l'algérienne. Celui-ci visait l'élimination de la « bourgeoisie » et au même temps l'émancipation des « travailleurs » et « paysans » au sein du tissu économique du pays.

Derrière ce processus autogestionnaire, une volonté de garder la mainmise étatique sur l'agriculture performante était claire. En effet, le statut des paysans n'était rien d'autre que celui du prolétariat dont le revenu provient uniquement de la vente de leur force de travail, ils n'avaient aucun pouvoir décisionnel devant des agents envoyés par l'Etat pour contrôler les toutes richesses créées. À côté de l'agriculture de l'Etat, il y'a eu une paysannerie traditionnelle des pauvres, négligée par les décisions politiques. Exercée par la grande masse populaire, elle se localisait essentiellement dans les espaces ruraux enclavés tels que les montagnes. Cette paysannerie traditionnelle était composée de structures agraires dépourvues de techniques modernes de production (Baci, 1999).

Evoluant dans un tel système, les rendements de la filière lait étaient dérisoires. En effet, l'élevage bovin laitier autogéré n'a pas pu satisfaire que 2 % de la demande nationale durant les années 1960, pour plusieurs raisons, on note essentiellement « la sous exploitation des capacités des étables héritées des colons, les conditions aléatoires d'alimentation et d'accueil des vaches ont contribué à l'échec de ce projet. Les rendements des vaches pastorales se sont dégradées et réduites, qualitativement et quantitativement. Affaiblies par les conditions climatiques et le manque de protection des maladies et des différentes épizooties, la production des vaches a été divisée par plus de la moitié » (Chabane, 2012, P54).

La deuxième étape de l'agriculture collectiviste est la révolution agraire. Les textes juridiques qui servent de fondements à sa mise en œuvre sont la charte de la révolution agraire, l'ordonnance n° 71-73 du 8 novembre 1971 et la charte nationale de 1976 (Kasmi, 2008). Dans une idéologie d'humanisme socialiste, les buts et les défis de cette nouvelle politique agricole sont avancés clairement dans l'ordonnance sus-citée : « la révolution agraire a pour but d'éliminer l'exploitation

A. Kabene , S. Doumane Les dispositifs d'aide à la création des entreprises et conditions d'émergence d'une dynamique entrepreneuriale de filière : illustration par la filière lait dans la wilaya de Tizi-Ouzou

de l'homme par l'homme et d'organiser l'utilisation de la terre et des moyens de la travailler de façon à améliorer la production par l'application de techniques efficaces et à assurer une juste répartition du revenu dans l'agriculture ». Centrée sur trois aspects, le paysan, la terre et le machinisme agricole, elle est conçue comme suit dans la charte nationale de 1976 : « la révolution agraire a pour but d'assurer une répartition juste et efficace des moyens de production agricole et d'abord du plus important d'entre eux la terre, pour que devienne possible, avec l'aide de l'Etat, la transformation radicale des conditions de vie et de travail des paysans » et rajoute « la révolution agraire constitue en outre, un stimulant pour l'industrie. La modernisation de l'agriculture et l'élévation du niveau de vie dans le monde rural élargiront le marché national et favoriseront la croissance de l'industrie. La création d'unités de production pratiquant des méthodes de cultures modernes accroîtra la demande vers les industries mécaniques et chimiques. » (Kasmi, 2008).

En ce qui concerne la filière lait locale, il y a lieu de signaler que non seulement elle n'a pas pu être propulsée par la politique agricole de la révolution agraire, mais elle a été aussi écartée par la politique agroalimentaire adoptée par le pays durant cette période. Effet, selon Bédrani (1996), l'Office National du Lait (ONALAIT), y avait opté pour la reconstitution du lait à partir de la poudre de lait et de matières grasses de lait importée afin de répondre à la demande croissante en lait, en profitant du faible prix des matières premières sur le marché international. Bédrani évoque aussi la question de la surévaluation du dinar algérien, celle-ci permettait la diminution des coûts en dinars des importations. Négligeant la collecte du lait cru local, l'office n'a pas cessé d'augmenter en ses capacités de transformation en les faisant passer de 0.2 à 1.8 millions de litres/ jour durant la période 1969-1978.

2.2. Les réformes libérales de l'agriculture et l'émergence de l'initiative privée

Au milieu des années 1980, des déséquilibres macroéconomiques ont été causés par la chute des recettes hydrocarbures et l'endettement excessif du pays. Ce qui a révélé les limites des politiques agricoles et agroalimentaires antérieures. Des réformes profondes ont été ainsi engagées dans le sens de la libéralisation économique. La loi n°87-19 de 1987 est l'amorce de la réforme juridique permettant l'émergence de l'initiative privée. En effet, en plus des objectifs d'exploitation optimale des terres agricoles en vue de l'augmentation de leur production et productivité, ladite loi souligne la volonté « de permettre aux producteurs l'exercice de leur responsabilité dans l'exploitation des terres », « d'assurer une autonomie effective des exploitations » et « d'établir un lien exclusif entre le revenu des producteurs et le résultat de la production ». Par ailleurs, cette loi octroie tous les droits sur ces terres aux agriculteurs sauf le droit de propriété.

L'application de la loi de 1987 a été accompagnée par une restructuration des exploitations agricoles. En effet, sur un plan organisationnel (Chabane, Op, cit), les nouvelles structures agraires se composaient d'exploitations de taille réduite, car celles-ci sont considérées plus « rentables » et la composition humaine est mieux « maîtrisable », contrairement à l'ère des exploitations socialistes ou autogérées où le « gigantisme » des exploitations empêchait leur pilotage. Ainsi, on est passé de 830 ha comme superficie moyenne des exploitations à 82 ha en moyenne, soit une division par dix de leur taille. Ces nouvelles structures, ont aussi vu « la réduction du collectif des travailleurs », et ce dans un souci de lutter contre l'improductivité de plusieurs postes au sein des exploitations et éradiquer la « bureaucratie » qui freinait de leur efficacité managériale. Ainsi, on est passé d'un collectif qui franchit en moyenne 40 producteurs à des exploitations se composant de 5 à 7 producteurs. Toujours sur un plan organisationnel, cette réforme a permis une gestion privée pour

les exploitations en attribuant une jouissance illimitée des terres, cela garantissait aux producteurs d'être « libres » dans leur choix d'investissements selon les mécanismes du marché.

Les réformes libérales ont continué durant la décennie suivante, notamment avec la mise en application de la loi d'orientation foncière de 1990 ayant éclairci la nature des biens comme suit : biens domaniaux ; biens Melk ou de propriété privée ; biens wakfs. Les biens domaniaux correspondent à tous les biens communs (publics ou privés) qui appartiennent à l'Etat, à la wilaya et à la commune. Ceux-ci ne peuvent pas faire l'objet d'une appropriation privée. Ainsi, selon Belhimer (2015), ces textes ont remplacé la notion de propriété d'Etat par celle de propriété publique. Celle-ci recouvre tous les biens du domaine public, par contre la propriété privée de l'administration regroupe les biens du domaine marchand. Cette distinction entre propriété publique et propriété privée annule la vision antérieure du domaine national. Pareillement la séparation effectuée entre droit de jouissance et droit de propriété implique qu'un bien ne peut pas dépendre du domaine national que s'il est approprié par une personne administrative. Cette loi définit aussi les biens de la propriété privée qui correspond à la jouissance d'un fonds foncier et/ou de droits réels immobiliers (article 27). Enfin, pour les biens wakfs, la loi les définit comme étant tous les biens fonciers inaliénable par la volonté de leur propriétaire pour affecter la jouissance à titre perpétuel au profit d'une pieuse ou d'utilité générale, immédiatement ou à l'extinction des dévolutaires intermédiaires qu'il désigne (article 31).

Les réformes entamées à la fin des années 1980 et confirmées aux années 1990 ont été un tournant dans l'histoire des politiques agricoles en Algérie, coïncidant avec un contexte sécuritaire et politique très mouvementé, et souffrant des séquelles du passé socialiste du pays, celles-ci n'ont pas permis la propulsion de la production agricole nationale. Pis encore, de nouveaux problèmes sont apparues et d'autres se sont accentués (Mesli, Op cit). On note essentiellement l'émiettement de la taille des exploitations ainsi que l'inégalité dans le partage des terres. C'est ainsi que 62 % des exploitations, soit 591 967, ayant moins de 5 ha ont occupé 11,36 % de la SAU, alors que 2% des exploitations s'étendant sur plus de 50 hectares se déploient sur 22,62 % de la superficie agricole utile. Les exploitations ayant moins de 10 ha ont augmenté de 437 000 en 1958 jusqu'à 818 238 en 2001. Les exploitations s'étendant sur plus de 100 ha ne sont que de 5 035, soit 1,5 % du nombre totale des exploitations, mais elles se déploient sur une superficie de 990 774 ha soit 11,7 % de la SAU total. Les exploitations relevant de la strate moyenne, c'est-à-dire se situant entre 10 à 50 ha, sont au nombre de 231 110, soit 22,6 % du nombre total des exploitations, s'étalant sur une superficie de 4 381 437 ha, soit près de 52 % de la surface.

Enfin, l'autre point faible bloquant ces réformes renvoie à la pauvreté au milieu rural : il faut rappeler que la période 86-94 est impactée par la mise en application des programmes de stabilisation avec le FMI, qui ont débouché sur le rééchelonnement de la dette extérieure en 1994. De ce fait, pour pallier aux déséquilibres internes et externes, un programme d'ajustement structurel appuyé par les institutions internationales était adopté. Durant cette période, tous les indices socio-économiques ont évolué de façon négative (Boulahbel, 2004). En effet, le chômage est passé de 17 % en 1987 à 28 % en 1995, par contre les revenus des ménages ont connu une baisse de 20 % durant la même période. S'ajoute à cela, une situation sécuritaire terrible qui a accentué le phénomène de l'exode rural vers les villes où il y a plus de sécurité. Tous ces paramètres ont aggravé le phénomène de pauvreté en Algérie. La population rurale a représenté 70 % de la population totale pauvre. A partir de 1995, les principaux indices socio-économiques ont commencé à connaître une évolution

A. Kabene , S. Doumane Les dispositifs d'aide à la création des entreprises et conditions d'émergence d'une dynamique entrepreneuriale de filière : illustration par la filière lait dans la wilaya de Tizi-Ouzou

positive. L'inflation et le chômage ont été de plus en plus maîtrisés. Cependant malgré cette reprise économique à partir de 1995, le milieu rural accusait un retard par rapport à l'espace urbain.

A partir des années 2000, la situation politico-économique du pays a commencé à se redresser, favorisée par la reprise des cours des hydrocarbures. Par conséquent, l'encouragement et l'accompagnement de l'initiative privée étaient inscrits dans la nouvelle orientation des politiques publiques du pays. C'est ainsi qu'en 2001, il y a eu la mise en œuvre du programme spécial de relance économique (PSRE). L'objectif était de donner une nouvelle impulsion à la croissance. Cette croissance devait permettre « la réduction de la pauvreté », « création d'emplois », « préservation des équilibres régionaux » et « redynamisation des espaces ruraux ». Par contre en 2002, Suite aux résultats positifs du PNDA, l'Etat a décidé de l'élargir afin de toucher même la dimension rurale des territoires où ces politiques interviennent, on parlait alors du Plan national de développement agricole et rural (PNDAR). Cette stratégie avait pour finalité d'aboutir à un développement par le bas des espaces ruraux. Il s'agissait de l'instauration d'un climat d'affaires au niveau local par la synchronisation des efforts de tous les acteurs publics et privés, marchands et non marchands. Les axes de cette stratégie étaient comme suit : « Etablissement de partenariat local et d'une intégration multisectorielles au sein des territoires ; appuis à la mise en œuvre d'activités économiques innovantes ; valorisation équilibrée et gestion durable des ressources et des patrimoines des territoires ; synergie économique et sociale et coordination des actions » (MADR 2012).

Par la suite, la loi d'orientation agricole n° 08-16, du 3 août 2008 vient compléter les réformes agraires entamées à partir de 2000. Celle-ci a été promulguée juste après la tenue du sommet G8 au Japon en juillet 2008, où les dirigeants des pays les plus industrialisés du globe ont affiché leurs préoccupations par rapport à « l'escalade des prix alimentaires à l'échelle mondiale, couplée à des problèmes d'offre dans plusieurs pays en développement, menaçant la sécurité alimentaire mondiale » (FAO 2009). Cette loi, est venue alors, afin de se prémunir contre les effets de cette insécurité alimentaire mondiale et de se suffire à soi-même en matière de production de denrées alimentaires. On peut lire dans l'article 1 que cette loi « a pour objet de déterminer les éléments d'orientation de l'agriculture nationale lui permettant de participer à améliorer la sécurité alimentaire du pays, de valoriser ses fonctions économiques, environnementales et sociales, en favorisant l'accroissement de sa contribution aux efforts du développement économique, ainsi que le développement durable de l'agriculture en particulier et du monde rural en général ». Une nouvelle fonction est alors assignée à l'agriculture et aux territoires ruraux ; ceux-ci en effet sont directement concernés par les enjeux nationaux et globaux.

Dans un tel contexte, la filière lait a connu une ouverture de l'activité de transformation à l'initiative privée, et de l'encouragement de l'activité de l'élevage bovin laitier avec des primes à la production laitière. Ces primes n'ont pas cessé d'être revalorisées au cours de ces trois dernières décennies. En parallèle, l'importation de génisses pleines de race améliorée a continué à faire objet de la politique de modernisation des étables algériennes. La valorisation de la production laitière locale a ainsi bénéficié du soutien étatique conjugué à l'existence d'un marché prometteur ayant bénéficié de la montée d'une classe moyenne ayant stimulé l'offre en produits laitiers. L'encouragement étatique a été mis en œuvre à travers deux Fonds: le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA) et le Fonds National de Développement de l'Investissement Agricole (FNDIA) (Makhlouf 2012). Le budget des subventions consacré à la filière lait est passé de 452 millions de

dinars algériens (DA), durant la période 1996-99, à 1724 millions de DA en 2002. De 2000 à 2005, cette filière a bénéficié d'une enveloppe financière de 5,7 milliards de DA, soit plus de 36% du total des fonds mobilisés par l'Etat (Cherfaoui 2004, Ferrah, 2006). C'est dans ce contexte que l'ANSEJ s'est inséré comme déclencheur et accompagnateur de la création des exploitations laitières mais aussi des unités de transformation.

3. Méthodologie de travail

Les résultats de notre étude s'inscrivent dans le cadre d'un projet de thèse sur la filière lait dans la wilaya de Tizi-Ouzou que nous menons actuellement à l'UMMTO. Ainsi des entretiens qualitatifs, en tête à tête, ont été menés auprès d'une quinzaine d'éleveurs porteurs de projets ANSEJ, individuellement mais aussi ad-hoc, où les axes de notre questionnaire ont porté sur leurs motivations de création et les difficultés rencontrées. En complémentarité à ces entretiens, nous nous sommes introduits au sein de l'agence ANSEJ de Tizi-Ouzou afin d'obtenir des données statistiques mais aussi des informations d'ordre qualitatif.

4. Résultats de l'enquête

L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes, par abréviation ANSEJ, créée en 1996, est un organisme public à caractère spécifique, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle du Ministre chargé de l'emploi.

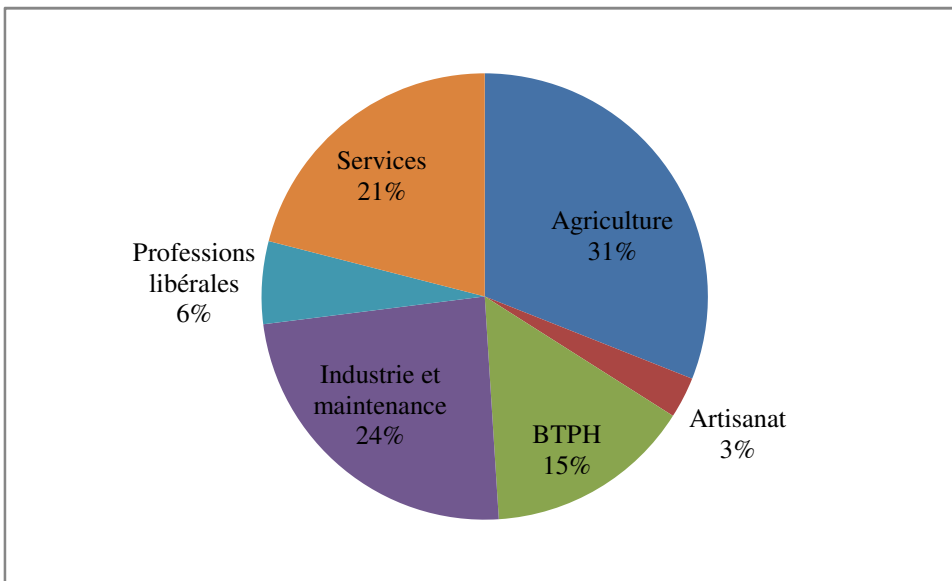
L'ANSEJ accompagne les porteurs de projets pour la création et l'extension des petites entreprises de production des biens et services dans tous les secteurs, quoique certaines activités ne soient plus concernées (temporairement ou pour un délai indéterminé) par l'ANSEJ après la politique de rationalisation budgétaire adoptée par l'Etat suite à la chute des prix des hydrocarbures. L'ANSEJ fonctionne sous forme d'un réseau de 51 antennes, implantées dans toutes les wilayas, ainsi que des annexes situées dans les grandes localités. Les objectifs qui lui sont assignés sont : 1) Favoriser la création et l'extension d'activités de biens et services par les jeunes promoteurs ; 2) Encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'entrepreneuriat.

Pour cela, les différents appuis interviennent dans les étapes de création, de réalisation et d'extension du projet. La nature des prêts est comme suit : 1) Des prêts non rémunérés ; 2) Des prêts non rémunérés supplémentaires si nécessaire pour le financement triangulaire ; 3) Taux d'intérêt bancaire bonifié à 100%. Pour les avantages fiscaux, on y trouve : 1) Des avantages durant la phase de réalisation de l'investissement ; 2) Des avantages durant la période d'exploitation et à partir du démarrage de l'activité.

4.1. l'agriculture, une priorité pour l'ANSEJ ?

Dans un contexte de chute des recettes des hydrocarbures dont l'économie algérienne en dépend toujours, la diversification économique n'est plus un choix, mais une urgente nécessité. La relance du secteur agricole, de ce fait, est porteuse de solutions, essentiellement sur deux plans : d'abord, elle permet la quête de l'autosuffisance ou, du moins, l'autosatisfaction alimentaire ce qui réduira davantage la facture alimentaire, puis l'agriculture est pourvoyeuse d'emplois et source de revenus même dans les espaces les plus fragiles. S'inscrivant dans ce registre, l'ANSEJ a continué à faire de l'agriculture un créneau prioritaire, comme l'indique la figure ci-dessous :

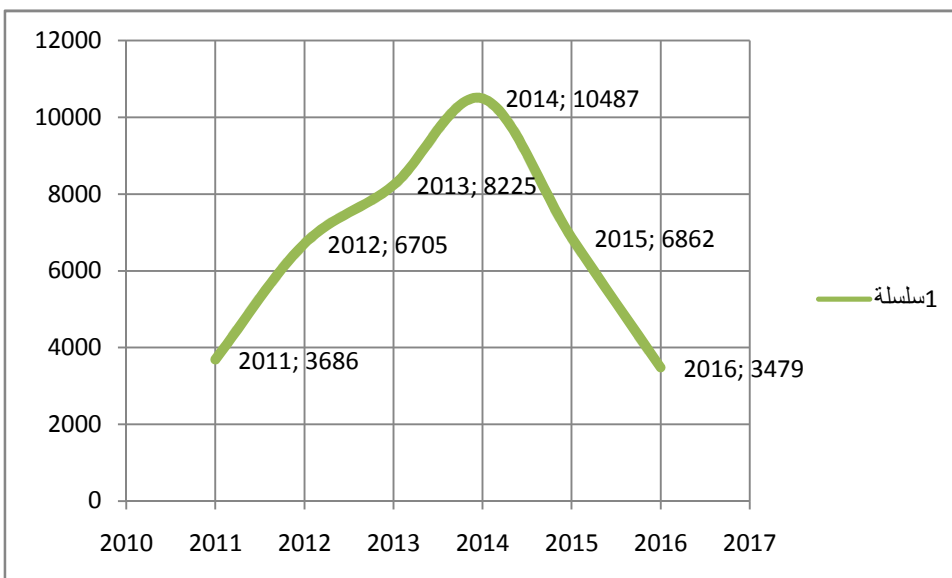
Figure 1 : Projets créés par secteur d'activité 2016



Source : Nos recoupements basés sur les données de l'ANSEJ

La figure ci-dessus indique la place prioritaire qu'occupe le secteur agricole dans le dispositif d'aide à la création d'entreprises ANSEJ. Cependant, la rationalisation budgétaire qu'a entamée le pays ces dernières années a concerné aussi la stratégie de cette agence, l'ayant poussé à réduire drastiquement le nombre de projets financés comme le montre justement la figure ci-dessous :

Figure 2 : Evolution du nombre de projets ANSEJ financés dans le secteur agricole (2011-2016)



Source : Nos recoupements basés sur les données de l'ANSEJ

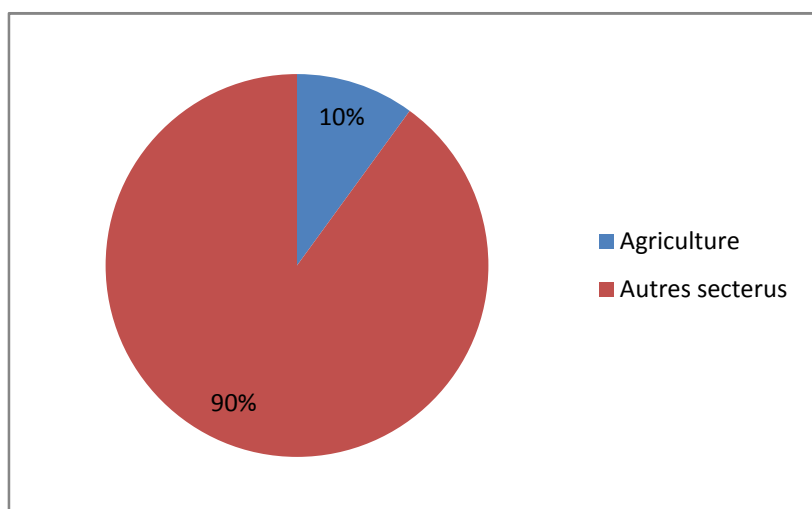
La courbe du nombre de projets soutenus annuellement par l'ANSEJ, prend presque la forme d'un U inversé. En effet, deux tendances complètement contradictoires qui ont prévalu durant la période allant de 2011 à 2016. La tendance haussière est permise par l'embellie financière qui a caractérisé l'économie algérienne durant cette période, par contre la deuxième période, ayant connu une chute drastique du nombre de projets financés est expliquée par la politique de rationalisation budgétaire entamée par le pays comme première réaction à la baisse des cours du baril du pétrole sur le marché

mondial. Cependant, cette tendance baissière n'a pas empêché le secteur agricole d'occuper une place plus importante dans la politique de l'agence par rapport aux autres secteurs. En effet, celle-ci a évolué positivement en passant de 26% en 2014, à 29% en 2015 puis à 31% en 2016.

4.2. Dynamique entrepreneuriale de filière soutenue par l'ANSEJ de Tizi-Ouzou : quelques paramètres quantitatifs

Une dynamique entrepreneuriale soutenue par l'ANSEJ, est remarquable dans la wilaya de Tizi-Ouzou notamment au cours de ces 4 dernières années où le taux moyen de création par rapport au nombre national d'entreprises créées *via* ce dispositif a avoisiné les 19 % (tous secteurs confondus). Cependant, la contribution des projets ANSEJ relevant du secteur agricole, à cette dynamique entrepreneuriale, reste faible avec, seulement un taux moyen de près de 3% du total des projets agricoles créés au niveau national, entre 2013 et 2015, et un taux de 10 % du total des projets financés dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant la période 1997-2016, soit 1920 projets, tous secteurs confondus comme le montre la figure ci-dessus :

Figure 3 : Nombre de projets ANSEJ créés dans la wilaya de Tizi-Ouzou



Source : nos recoupements basés sur les données de l'ANSEJ Tizi-Ouzou

Quelle place pour la dynamique entrepreneuriale laitière ?

Etudier, d'un point de vue quantitatif, la dynamique entrepreneuriale laitière soutenue par l'ANSEJ de Tizi-Ouzou, nécessite d'examiner deux paramètres, d'abord, la part des projets agricoles s'inscrivant dans la filière lait, par rapport au total des projets agricoles financés par l'ANSEJ puis leur part dans le nombre total des exploitations laitières que recèle cette wilaya.

Le nombre de projets s'inscrivant en amont et en aval de la filière lait est indiqué dans le tableau suivant :

A. Kabene , S. Doumane Les dispositifs d'aide à la création des entreprises et conditions d'émergence d'une dynamique entrepreneuriale de filière : illustration par la filière lait dans la wilaya de Tizi-Ouzou

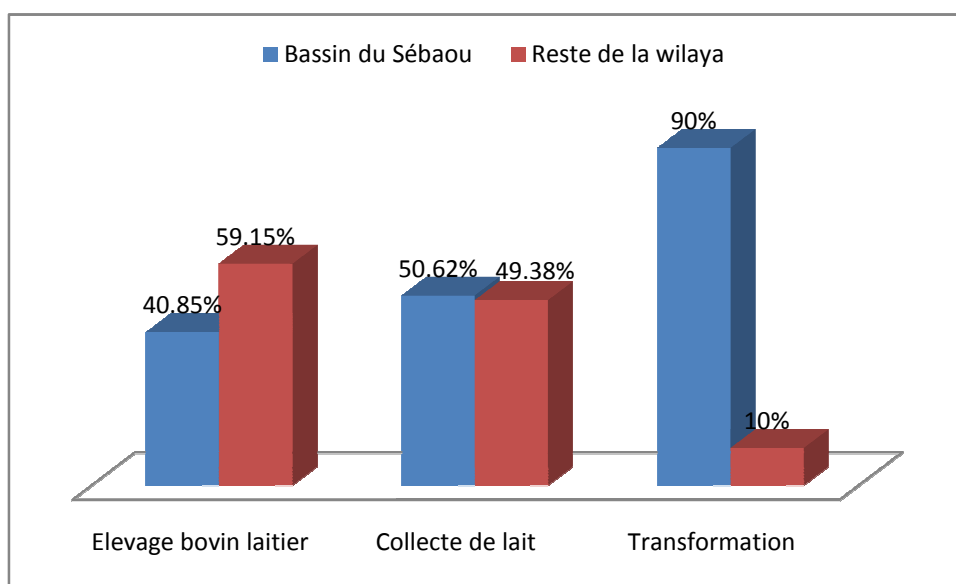
Tableau 1 : Nombre de projets s'inscrivant dans la filière lait financés dans la wilaya de Tizi-Ouzou par l'ANSEJ (1998-2015)

Type du projet	Nombre de projets financés	
Élevage bovin	798	≅ 25% du total des exploitations laitières de la wilaya ; ≅ 42 % du total des exploitations agricoles toutes filières confondues financées par l'ANSEJ ;
Collecte de lait	644	Plus de 60 %
Laiterie	10	≅40 % du total des unités de transformations de la wilaya ;
Total	1452	≅ 8 % du total de projets ANSEJ dans tous secteurs confondus créés dans la wilaya.

Source : Nos recoupements basés sur les données de l'ANSEJ (2017) et de la DSA (2015)

Les résultats représentés sur le tableau ci-dessus indiquent une place assez importante du dispositif ANSEJ dans la construction entrepreneuriale, en amont et en aval, de la filière lait dans la wilaya de Tizi-Ouzou. S'insérant dans une chaîne de valeur, considérée comme étant une filière stratégique à relancer, les trois maillons ont ainsi bénéficié d'une politique d'encouragement, en octroyant des primes à la production, à la collecte et la transformation laitière, visant l'autonomie laitière du pays. Dans un tel contexte, l'objectif de l'ANSEJ est d'apporter une dynamique modernisatrice et entrepreneuriale à la filière. Sur un plan territorial, ces efforts de financement convergent vers la construction d'un bassin laitier au niveau du couloir du Sébaou comme le montre la figure ci-dessous :

Figure 4 : Place du Bassin du Sébaou dans la stratégie ANSEJ



Source : Nos recoupements basés sur les données de l'ANSEJ (2017)

La vallée du Sébaou se confirme comme étant un bassin laitier dynamisé par l'entrepreneuriat de filière dans ses différents maillons. L'activité d'élevage bovin est concentrée essentiellement dans le haut du Sébaou (Fréha, les plaines de Timizart et de Mekla) et ce pour des raisons de disponibilité des terres plaines et irriguées conjuguées aux traditions d'élevage ayant structuré la plupart des villages de ces communes. Par contre, l'activité de transformation du lait est essentiellement le fait du bas du Sébaou, celui-ci est structuré par l'entreprise « ancienne » Tassili (ex-ONALAIT). Par contre, l'activité de la collecte bénéficie d'un aménagement routier important (axe routier RN° 12) lui facilitant l'intermédiation entre les deux autres maillons.

4.3. Nature des exploitations laitières créées par le dispositif ANSEJ

4.3.1.Principales caractéristiques des exploitations laitières

Les exploitations créées *via* le dispositif ANSEJ, lors de leur première année de création, se caractérisent par :

- Une taille du cheptel se situant entre 5 à 15 de génisses pleines importées ;
- Une homogénéité raciale des génisses se composant, dans la majorité des cas, de l'une des races suivantes : montbéliarde ; Fleckvieh ; Prime Holstein ; Brune des alpes et Pie rouge ou noire.
- Disposition de l'exploitant d'un matériel de transport : Une Pick-up ou d'un tracteur à benne ;
- les éleveurs bénéficient d'une formation au niveau de l'ITMAS (institut de technologie moyen agricole spécialisé) portant sur la bonne conduite d'une exploitation ;
- Le cheptel bovin est généralement assuré au niveau de la CRMA (Caisse régionale de la mutualité agricole) et l'éleveur dispose une assurance vie ;
- L'étable est équipée de matériel qui assure une ambiance permettant au cheptel d'extérioriser ses potentialités génétiques.

L'ensemble des caractéristiques décrites permettent de mener un élevage moderne inscrit dans une logique entrepreneuriale. Les vaches d'importation se caractérisent par un potentiel génétique élevé leur permettant de produire des quantités de lait deux fois supérieures à celles permises par la race locale. La race la plus demandée dans la wilaya de Tizi-Ouzou est la Montbéliarde pour ses quantités de lait et la qualité de viande des veaux qu'elles mettent à bas. Le matériel de transport, permet à l'éleveur de réduire l'intensité et la charge du travail, par ailleurs grâce à ce matériel, les éleveurs exercent une deuxième activité en parallèle comme source d'un revenu d'appoint. La formation permet aux éleveurs d'acquérir des connaissances agro-économiques permettant de mener un élevage bovin intensif. Enfin, la CRMA permet aux éleveurs de découvrir l'intérêt de l'assurance agricole, ce qui permet d'acquérir la culture assurantielle comme un pilier dans tout entrepreneuriat agricole.

4.3.1.1.Déterminants de l'acte entrepreneurial chez les éleveurs

La création d'une exploitation laitière *via* le dispositif ANSEJ est déterminée par plusieurs facteurs. Ceux-ci sont liés, à la fois, à l'environnement politique, socio-économique et territorial de l'éleveur et à ses intentions et motivations. Ainsi, on peut souligner les points suivants :

- Les formules proposées par le dispositif ANSEJ sont à la portée de tous les jeunes algériens en situation de chômage détenant une qualification ;

A. Kabene , S. Doumane Les dispositifs d'aide à la création des entreprises et conditions d'émergence d'une dynamique entrepreneuriale de filière : illustration par la filière lait dans la wilaya de Tizi-Ouzou

- Travailler pour soi-même en indépendant et éviter le travail informel et risqué dans des chantiers de bâtiment ou dans l'extraction du sable dans les oueds ... ;
- En milieu rural, l'ascension sociale est incarnée par l'image d'un jeune promoteur contractant un crédit ANSEJ symbole de la stabilité et d'enrichissement rapide et facile ;
- Le remboursement différé et bonifié des prêts bancaires laissant la chance au porteur de projet le temps pour rentabiliser ses investissements;
- Le métier d'élevage, de par les traditions agricole de la wilaya, est plus accessible aux jeunes ruraux, notamment pour ceux issus des communes de Fréha et des plaines de Timizart et de Mekla ;
- La production laitière est encouragée par des primes, non seulement à la production mais aussi sanitaires, au rendement des vaches et hygiéniques, celles-ci sont notamment permises par les conditions d'éligibilité au contrat ANSEJ ;
- La wilaya de Tizi-Ouzou dispose de plus d'une vingtaine de laiteries et fromageries ayant installé une quinzaine de centres de collecte et d'un réseau de collecte performant, classé premier à l'échelle nationale, valorisant ainsi la production au niveau local en lui garantissant des débouchés à longueur d'année ;
- La disponibilité de l'opération d'insémination artificielle, chez tous les vétérinaires de la wilaya, permettant la reproduction de bovins de race améliorée ;
- Dans la région de Timizart et de Fréha, notamment chez les villageois d'Imaloussene et d'El-Hamri, le métier de l'élevage est fortement ancré territorialement au point d'organiser une fête du lait annuellement ;
- La possibilité pour l'éleveur d'exercer une autre activité lui permettant d'avoir un revenu d'appoint ;
- Dans le haut du Sébaou, le caractère familial des exploitations constitue une opportunité pour l'essor de l'activité. On y trouve des familles associant plusieurs activités agricoles en même temps, où une solidarité financière et une répartition de tâches y sont remarquables, dans ce cas l'ANSEJ ne vient que pour renforcer le cheptel déjà existant dans une logique d'extension ;
- Certaines familles dans cette région détiennent de grandes exploitations laitières, beaucoup de collecteurs et des centres de collecte mais aussi un personnel au niveau de l'administration locale ce qui a favorisé l'émergence d'un réseau facilitant l'essor de l'activité.

4.3.1.2. Le passage à l'acte entrepreneurial : difficultés, risques et goulots d'étranglement

Le passage à l'acte entrepreneurial se heurte à des difficultés, voire à des goulots d'étranglement, liées à plusieurs volets de l'activité de l'élevage de bovin laitier mais aussi à des choix effectués par les porteurs de projets.

Le premier point, à souligner, renvoie aux difficultés, rencontrées par les porteurs de projets ANSEJ, liées à la conduite des génisses d'importation qu'ils acquièrent. Suite à cela, deux hypothèses sont souvent évoquées par les éleveurs corroborées par les agents de la CRMA de Tizi-Ouzou : la première suppose que ces génisses, nées et élevées en Europe dans des conditions (climat, alimentation, confort et bien être animal...) complètement différentes aux nôtres, ne sont

pas aussi performantes en matière de production laitière et de reproduction animale et n'atteignent pas leur longévité potentielle, à leur arrivée en Algérie. La deuxième hypothèse, quant à elle, suppose que les importateurs de vaches, conduits uniquement par la recherche de maximisation de leur profit, investissent dans l'achat des vaches bas de gamme. Il est à signaler que le porteur de projet ANSEJ n'a pas une marge de manœuvre lors de l'acquisition de son cheptel bovin.

Le deuxième point, quant à lui, est subséquent du premier. En effet, les vaches d'importation sont très exigeantes en matière de conduite alimentaire sur les deux plans, quantitatif et qualitatif, et ce quel que soit leur rendement laitier, ce qui alourdit les charges alimentaires pour les éleveurs. Cela est accentué dans un contexte d'enchérissement de fourrages secs mais aussi des concentrés alimentaires et des ensilages à cause des saisons peu pluviométriques notamment ces dernières années et de la flambée des intrants alimentaires sur le marché mondial.

Le troisième point, est lié à la valeur marchande très chère des génisses pleines importées s'élevant à 330 000 DA pour une vache en moyenne, posant ainsi des inconvénients majeurs ; en effet, le prix d'achat de ces bovins alourdit le coût d'investissement du porteur de projet, lui créant des risques en matière de remboursement. Ces risques sont accentués quand on sait que juste après une année ces bovins perdent entre 10% à 35% de leur valeur marchande puisque, leur prix n'est plus référencié au marché de leur pays d'origine mais par rapport aux prix de marché à bétails local, cela est ressenti davantage dans un contexte de dévaluation de la valeur du dinar par rapport à l'euro.

Le quatrième point, correspond aux éléments handicapant la filière lait de façon structurelle comme l'émiettement parcellaire caractérisant les exploitations de la wilaya, en effet, 94 % de celles-ci ne dépassent pas le 5 hectares (DSA 2017). Evoluant dans un tel contexte, la quasi-totalité des exploitations sont de nature hors-sol ou semi-sol, cela accentue la dépendance en matière d'aliments de bétail de Tizi-Ouzou *vis-à-vis* des autres wilayas du pays. Ce qui alourdit davantage les charges alimentaires de l'exploitation. Par ailleurs, la faiblesse en matière de politique d'aménagement des espaces agricoles donnant lieu à un manque de pistes agricoles robustes permettant un accès facile aux exploitations notamment en hiver, absence d'approvisionnement en électricité de ces champs et une faiblesse en matière d'irrigation. Tout cela crée des charges supplémentaires pour les éleveurs.

Enfin, le dernier point à signaler, renvoie aux attitudes ainsi que représentations sociales des porteurs de projets ANSEJ. D'abord, l'endettement a des conséquences psychologiques, sociales et familiales qui peuvent être dramatiques. Les porteurs de projets sont souvent dans un état de peur et d'appréhension. D'ailleurs, lors de notre enquête, nous avons trouvé des difficultés énormes pour nous entretenir avec eux. Par ailleurs, cette catégorie d'éleveur est faiblement insérée dans des associations professionnelles sous prétexte que celles-ci n'apportent rien à la filière ou ils n'ont pas le temps pour des actions associatives. Enfin, certains éleveurs jugent que l'Etat doit éponger les crédits ANSEJ aux porteurs de projets comme c'était le cas en 2009, par contre d'autres, demandent l'étalement du délai de remboursement.

5. Conclusion

Dans cet article, nous avons tenté d'élucider l'apport de l'ANSEJ à la construction entrepreneuriale de la filière lait dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Deux critères ont été pris en compte, le premier est d'ordre quantitatif mesurant la politique du dispositif et la place qu'il accorde à la filière lait en prenant en compte les enjeux et les objectifs nationaux en matière de sécurité laitière et visant le passage à une agriculture entrepreneuriale performante et pérenne. Le deuxième critère, quant à lui,

A. Kabene , S. Doumane Les dispositifs d'aide à la création des entreprises et conditions d'émergence d'une dynamique entrepreneuriale de filière : illustration par la filière lait dans la wilaya de Tizi-Ouzou

est d'ordre qualitatif, interroge la nature des exploitations créées *via* ces dispositifs en décrivant leurs principales caractéristiques, les déterminants de l'acte entrepreneurial ainsi que les difficultés rencontrées lors du passage à celui-ci.

Les résultats de notre étude démontrent une appropriation timide pour le paradigme de l'agriculture entrepreneuriale. Cela est expliqué par plusieurs paramètres, on évoque, essentiellement, la faible coordination de l'ANSEJ avec les différents acteurs intervenant dans l'agriculture comme la DSA et subdivisions, la chambre d'agriculture et la CRMA, l'existence d'une telle coordination pourrait assurer un suivi et un accompagnement, en amont et en aval de l'acte entrepreneurial. Par ailleurs, le mouvement associatif agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou est le parent pauvre de l'agriculture en général et de la filière lait en particulier, ainsi la représentativité de ces porteurs de projets fait défaut dans le processus de gouvernance du secteur agricole sur les deux niveaux, national et local. Enfin, le dispositif ANSEJ est plus dans une démarche de contrôle que d'accompagnement des porteurs de projets.

Bibliographie

Ammar Belhimer, « Propriété foncière et propriété du capital en Algérie », *L'Année du Maghreb* [En ligne], 13 | 2015, mis en ligne le 19 novembre 2015, consulté le 12 janvier 2018. URL : <http://journals.openedition.org/anneemaghreb/2524> ; DOI : 10.4000/anneemaghreb.2524

Baci L. (1999). Les réformes agraires en Algérie. In : Jouve A.-M. (ed.), Bouderbala N. (ed.). Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 285-291. (Cahiers Options Méditerranéennes, n. 36).

Bédrani,S (1998) « Consommation et production du lait en Algérie : éléments de bilan et perspectives » Cahiers du CREAD n°44, 2ème trimestre 1998, pages 4570.

Boulahbel, 2004. « La dynamique de la pauvreté en Algérie », Cahiers du CREAD

Cherfaoui M.-L., Mekersi M., Amroun M., 2004. Le programme national de réhabilitation de la production laitière: objectifs visés, contenu, dispositif de mise en œuvre et impacts obtenus. INRA Algérie, 14 :65-77.

FAO 2009 « Tour d'horizon de la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture » . <http://www.fao.org/docrep/012/i0680f/i0680f07.pdf>

Chabane, 2012. « HEURS ET MALHEURS DU SECTEUR AGRICOLE EN ALGÉRIE 1962-2012 ». Edition Harmattan

Ferrah A., 2006. Aides publiques et développement de l'élevage en Algérie. Contribution à une analyse d'impact (2000- 2005). Alger: Cabinet GREDAAL.COM.

Kacmi, 2009. « Diagnostic économique et financier des programmes de stabilisation et d'ajustement de l'économie algérienne ». Thèse de doctorat, université de Lyon.

MADR (2012) Rapport sur le renouveau agricole et rural. http://www.minagri.dz/pdf/Divers/Juillet/LE_RAR-FR.pdf

Makhlouf, M., Montaigne, E., & Tessa, A. (2015). La politique laitière algérienne: entre sécurité alimentaire et soutien différentiel de la consommation. *New Medit*, 14(1), 12-23.

Mesli, M. (2007). « *L'agronome et la terre* », Edition Alpha.

Parodi, Maurice. *L'autogestion des exploitations agricoles modernes en Algérie*, Annuaire de l'Afrique du Nord, Centre national de la recherche scientifique; Centre de recherches sur l'Afrique méditerranéenne (CRAM) (éds.), Paris, Editions du CNRS, 1965, pp. 61-84, Contient bibl., index., sigles.

Sitographie :

www.ansej.dz

www.madrp.dz

www.joradp.dz